

L'ARGUS

de l'assurance

■ ■ ■ Formations

CLASSE VIRTUELLE - L'ESSENTIEL DE LA CONVENTION IRSI

Comprendre les objectifs de la nouvelle convention et son champ d'application

2 X 1H45, DE 18H00 À 19H45

DDA

CODE : AADW12

Objectifs de la formation

- Identifier les innovations introduites par rapport à la convention CIDRE
- Cerner le champ d'application de la convention IRSI et ses dispositions spécifiques

Animée par

- RAY Lionel
Consultant,
LRAY CONSEIL

Public concernés

- Courtiers; Collaborateurs de cabinets de courtage amenés à gérer régulièrement des sinistres DDE et/ou incendie et souhaitant se préparer à la nouvelle convention IRSI;

Existe aussi en présentiel

Les domaines d'intervention de la convention IRSI

- Les dégâts des eaux
- L'incendie
- Le cas des sinistres répétitifs

Responsables et Chargés de clientèle au sein des organismes d'assurance; Souscripteurs et Rédacteurs; Gestionnaires de contrats d'assurance

Dates

- **Classe virtuelle**
12-14/10/2020

Critères d'admission

- Se munir du texte de la Convention IRSI

Prérequis

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Les grandes innovations de l'IRSI

- La désignation de l'assureur gestionnaire
- La gestion par local
- L'introduction de la recherche de fuite
- Le chiffrage des dommages
- L'assiette des préjudices
- La gestion tranche de coût

Les procédures d'indemnisation et de recours

- La gestion en tranche 1
- La gestion en tranche 2
- L'indemnisation et le recours pour les dommages immatériels

Tarifs

| | | |
|------------------------|-------|------------|
| ■ Tarif Pack 15 heures | _____ | 245,00 €HT |
| ■ Tarif général | _____ | 395,00 €HT |